

MESURES SANITAIRES APPLICABLES AU 02/12/2021
MANIFESTATIONS SUR LA VOIE PUBLIQUE
OU DANS UN LIEU OUVERT AU PUBLIC

Types de manifestation	Mesures minimales à mettre en œuvre à partir du 02/12/2021
Marchés de plein air (dont marchés de pays)	<ul style="list-style-type: none"> - Port du masque obligatoire - Passe sanitaire pour les espaces de dégustation - Affichage des gestes barrières - Sens de circulation - Gel hydroalcoolique à l'entrée et sur chaque stand - Stands espacés de 2m - File d'attente matérialisée devant chaque stand - Désignation d'un référent COVID
Marchés de Noël	<ul style="list-style-type: none"> - Port du masque obligatoire - Passe sanitaire - Affichage des gestes barrières - Sens de circulation - Gel hydroalcoolique à l'entrée et sur chaque stand - Stands espacés de 2m - File d'attente matérialisée devant chaque stand - Désignation d'un référent COVID
Brocante, vide-grenier, braderie, kermesse, fête patronale, foires professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> - Port du masque obligatoire - Passe sanitaire si restauration, buvette - Affichage des gestes barrières - Sens de circulation - Gel hydroalcoolique à l'entrée et sur chaque stand - Stands espacés de 2m - File d'attente matérialisée devant chaque stand - Désignation d'un référent COVID
Fêtes Foraines	<ul style="list-style-type: none"> - Port du masque obligatoire - passe sanitaire si plus de 30 stands et attractions - gel hydroalcoolique à l'entrée et sur chaque stand - gestion des flux pour éviter les attroupements, - mise en place d'un sens de circulation - matérialisation de la distance dans les files d'attente - affichage des gestes barrières - Désignation d'un référent COVID
Pratique sportive	<ul style="list-style-type: none"> - voir avec le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES)
Spectacle, concert,	<ul style="list-style-type: none"> - Port du masque obligatoire - passe sanitaire si restauration, buvette - gel hydroalcoolique à l'entrée - entrée et sortie distinctes - gestion des flux pour éviter les attroupements, mise en place d'un sens de circulation - matérialisation de la distance dans les files d'attente - affichage des gestes barrières - Désignation d'un référent COVID
Feu d'artifice (zone d'accueil du public)	<ul style="list-style-type: none"> - port du masque obligatoire - passe sanitaire si espace délimité - gel hydroalcoolique à l'entrée - entrée et sortie distinctes - gestion des flux pour éviter les attroupements, mise en place d'un sens de circulation - matérialisation de la distance dans les files d'attente - affichage des gestes barrières - Désignation d'un référent COVID
Buvette-Repas	<ul style="list-style-type: none"> - Port du masque obligatoire - Passe sanitaire - gel hydroalcoolique à l'entrée - tables espacées de 2m avec des groupes familiaux - désinfection entre chaque groupe - affichage des gestes barrières - Eviter les déambulations - Désignation d'un référent COVID